

Présents : M.CORNETTE Gilles, M. FLOUZAT Roland, Mme Lecordier Denise, M.GRILLON Hubert, Mme BOUHOIR Henriette, Mme PASQUIER Michèle, Mme NANDROT Anic, Mme SPALKE Mireille, Mme GUERY JALMAIN Nicole, M.LHAUTE Sylvain, M.DHOMPS Jacques, Mme Rapeau Lydie, M. GERMAIN Thierry.

Excusés :

Mme DESTREM Michèle (pouvoirs à M.DHOMPS Jacques).

Mme CHARUA Josette (pouvoirs à Mme RAPEAU Lydie).

Début de séance : 18h30

Secrétaire de séance : RAPEAU Lydie.

Lecture du cahier des délibérations du 30/01/2012 et signatures : 7 nouveaux Conseillers sur 8 n'ont pas signé. M. BRILLANT Pierre demande s'il peut filmer le Conseil. M. le Maire n'y est pas favorable mais va se renseigner pour en vérifier la légalité. M. DHOMPS donne lecture d'une jurisprudence qui confirme ce droit.

1°/ Contrat d'embauche d'une personne au service technique à 17h30 par semaine :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide le vote à bulletin secret concernant la signature d'un contrat d'embauche pour la période du 5 mars au 31 août.

Les résultats sont les suivants : 8 voix pour le oui, 7 voix pour le non.

Le contrat est voté à 8 voix sur 15.

M. le Maire annonce le recrutement de Mme DEVEAU Marie-France pour le service du restaurant scolaire et l'entretien du CSC.

2°/ Réponse au Président de la Communauté de Communes concernant la mise à disposition d'un bâtiment communal pour l'installation d'un médecin :

Lecture par M. le Maire de la réponse de M. le Président de la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire & Val d'Aubois. Ce dernier prend acte du refus de mise à disposition par le Conseil Municipal de Marseilles-lès-Aubigny d'un bâtiment communal pour l'installation d'un médecin généraliste. Il demande de reconsidérer cette décision.

M. DHOMPS insiste sur le caractère déstabilisant d'une telle initiative et sur le risque de précipiter le départ de notre médecin.

M. le Maire considère qu'une fois le docteur en place parti, il sera trop tard pour s'organiser.

La décision d'installer un nouveau médecin dans un bâtiment communal est mise au vote à bulletin secret.

Résultat : proposition refusée par 8 voix contre 7.

3°/ Réponse au Conseil Général concernant l'itinéraire Loire à vélo :

Dans un courrier adressé à M. le Maire et ses Conseillers, M. ROCHAIS Emmanuel, Directeur de l'ingénierie au Conseil Général et responsable de l'itinéraire de la Loire à vélo, demande des précisions concernant l'achat de la parcelle n° AH 106. Il souhaiterait une réponse rapide sur la décision finale des élus afin de terminer l'aménagement de l'itinéraire sur la commune de Marseilles-lès-Aubigny.

Les nouveaux Conseillers réaffirment leur volonté d'orienter l'itinéraire quai Mahaut, pour des raisons de sécurité. Par conséquent, l'achat de cette parcelle est injustifié.

M. le Maire indique que le tracé, s'il est modifié, ne permettra plus aux vélos de passer devant les commerces.

Mme JALMAIN Nicole demande pourquoi avoir choisi un itinéraire compliqué et dangereux alors qu'à l'origine le tracé passait bien sur le quai Mahaut.

M. le Maire répond que la commune de Jouet/ l'Aubois avait souhaité ce nouveau tracé et que le passage par la RD 45 permettrait à l'Auberge du Poids-de-Fer de bénéficier d'un apport commercial.

Un vote à bulletin secret est proposé pour valider l'itinéraire qui passe par la rue de Loire, incluant la parcelle à acquérir.

Résultat : 7 oui – 7 non – 1 bulletin nul. Décision ajournée.

Questions diverses :

1- La halte repos :

• Lot n°7 :

Le chantier ayant été interrompu suite à la cessation d'activité du plâtrier-peintre, M. le Maire propose de relancer un appel d'offres.

Cette décision est mise au vote à bulletin secret.

Résultat : 8 voix pour, 7 voix contre.

Un appel d'offres sera donc relancé pour ce lot n°8.

• Avenant lot n°1 :

Le maçon n'avait pas fait parvenir l'avenant concernant l'amiante de la toiture de la halte- repos.

Un surcoût de 1 310€ HT a été constaté sur un marché initial de 144 481€ HT en raison de la présence d'amiante sur les ardoises.

M.DHOMPS demande que cette erreur soit prise en charge par l'architecte qui n'a pas révélé le problème.

L'avenant est accepté après un vote de 8 voix contre 7.

2- Courrier de M. le Préfet à M. le Maire:

Objet : Composition de la commission d'appels d'offres (CAO).

M. le Préfet fait référence à la jurisprudence qui rend illégale la modification de la composition du CAO en cours de mandat. Le renouvellement intégral de la CAO n'est lui-même possible que dans l'hypothèse où elle se trouve dans l'impossibilité de pourvoir au remplacement d'un membre titulaire.

Par conséquent, il n'y a pas lieu de procéder à des modifications au sein de la CAO de Marseilles-lès-Aubigny.

Mise au vote à main levée du retrait de la délibération du Conseil Municipal du 13 janvier 2012.

Résultat : 9 oui, 6 abstentions. Le retrait de la délibération est donc entériné : la composition de la commission reste la même qu'auparavant.

3- Echange de terrains entre la municipalité et France Loire :

Suite à un échange précédemment effectué, il restait à acquérir la parcelle 196.

Les dépenses sont partagées par moitié entre France Loire et la commune et portent sur les frais de notaire et de géomètre.

Vote à main levée pour l'intégration de ce lot : unanimité.

4- Les chasseurs :

M. le Maire fait lecture du courrier de la Fédération Départementale des chasseurs.

Une réunion est prévue avec ces derniers, ainsi que les Conseillers désignés lors du précédent Conseil Municipal, et un membre de la Fédération ou un agent de terrain, afin de régulariser la situation au plus vite.

5- Comptabilité :

- La facture 2 007 du SDE concernant l'éclairage public de la rue du Stade doit être inscrite au budget 2 012 avant d'être acquittée. Une négociation avec la Trésorerie de Bourges a été engagée afin d'éviter les frais supplémentaires.

- Achat de deux ordinateurs décidé lors de la délibération en Conseil Municipal du 13/01/2012 : coût total, 1 198.90 € au lieu de 1 500€ prévu.

Dépense validée par un vote à main levée, à l'unanimité.

- Le bilan moral et financier de l'Association « Les Mains Vertes » :

Les nouveaux élus demandent des précisions.

Il leur est répondu que des documents ont été fournis.

Licenciement d'une employée :

• M. DHOMPS demande si un courrier a été reçu concernant l'employée qui avait demandé l'annulation de son licenciement pour faute grave auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

M. le Maire répond affirmativement et précise, en réponse à M. DHOMPS, qu'il n'y aura pas de frais à la charge de la commune concernant le litige en cours.

• «Loire à vélo en fête », projet proposé par la Région Centre :

Des animations diverses se dérouleront dimanche 1^{er} juillet 2 012 à Marseilles-lès-Aubigny, village étape.

Une réunion est prévue pour mettre en place l'organisation de cette journée.

• Demandes de subvention :

- Association des Paralysés de France : refus.

- Association des Bâtis : réponse favorable, comme chaque année.

• La voirie :

M. GRILLON Hubert soulève le problème de l'état de la voirie, en particulier aux Bâtis.

Il propose que la réfection des routes soit effectuée année par année, en échelonnant l'investissement.

Ce projet sera proposé au budget par la commission des finances.

Un contact sera pris avec M. GOURDY (DDT) qui assure le suivi annuel des travaux dans la commune.

• Les écoles :

Mme BOUHOUB propose l'étude de devis pour l'achat d'un second four, celui qui est en fonction actuellement étant insuffisant pour le maintien au chaud des aliments.

Mme JALMAIN fait part d'un dysfonctionnement relevé lors d'une visite au restaurant scolaire ; ce dysfonctionnement a été signalé à M. le Maire par un courrier en date du 13 février 2 012.

Elle suggère que le planning du personnel encadrant soit revu et que leur rôle soit mieux défini.

En réponse à M. le Maire qui s'étonne d'un manque de propositions concernant le tourisme et la culture, elle rappelle que les Conseillers nouvellement élus ont d'autres priorités, en particulier l'école.

M. le Maire souligne que le problème de l'école date de 30 ans.

Mme JALMAIN demande pourquoi rien n'a été fait depuis 4 ans, dès lors que des projets coûteux et non prioritaires ont été lancés.

M. DHOMPS demande qu'une commission soit mise en place pour la gestion de la cantine.

• Les commerces :

M. GRILLON émet l'idée de relancer l'installation d'une boulangerie traditionnelle.

Un groupe de travail est constitué pour étudier la rentabilité d'un tel projet et l'investissement qui serait nécessaire pour le mettre en place : Mmes LE CORDIER et JALMAIN, Mrs. GRILLON et DHOMPS.

• Captage de l'eau : Il faut attendre le vote du budget des deux communes concernées (Jouet/l'Aubois et Marseilles - lès- Aubigny) avant d'entreprendre les études nécessaires au financement de ce projet.

- M. GRILLON propose de faire un courrier à M. l'Inspecteur d'académie en signe de désapprobation concernant la suppression d'un poste de RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté).
- M. LHAUTE demande un devis pour aménager WC et douche dans le local technique du personnel communal. Il demande une concertation en commission de travaux.
- M. GERMAIN demande s'il est possible de visiter les locaux communaux. Réponse : « On verra ».
- M. DHOMPS se préoccupe de la dangerosité des berges du port et, suite à la réponse de M. le Maire, il se porte volontaire pour adresser un courrier à VNF.
- Mme JALMAIN se renseigne sur les conditions de ramassage des déchets verts.
L'intervention du camion communal est strictement réservée aux personnes ayant de réels problèmes de mobilité.

Fin de séance : 21h10.